

**L'ACTION DE LA RÉGION POUR
L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS
D'AMÉNAGEMENT FAVORABLES À LA
BIODIVERSITÉ**

27 février 2017

Clémence CORBEAU - Direction de l'action territoriale

Fabien PAQUIER - Direction de l'environnement

L'action de la Région

Quelques dispositifs d'aménagement

- Aide à l'ingénierie en grande couronne
- 100 quartiers innovants et écologiques
- Soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire
- Contrat d'aménagement régional

L'action de la Région : Aide à l'ingénierie en grande couronne

➔ Un appui supplémentaire aux territoires périurbains et ruraux et aux pôles de centralité

➔ Un dispositif commun État-Région, pour mutualiser leur accompagnement des territoires

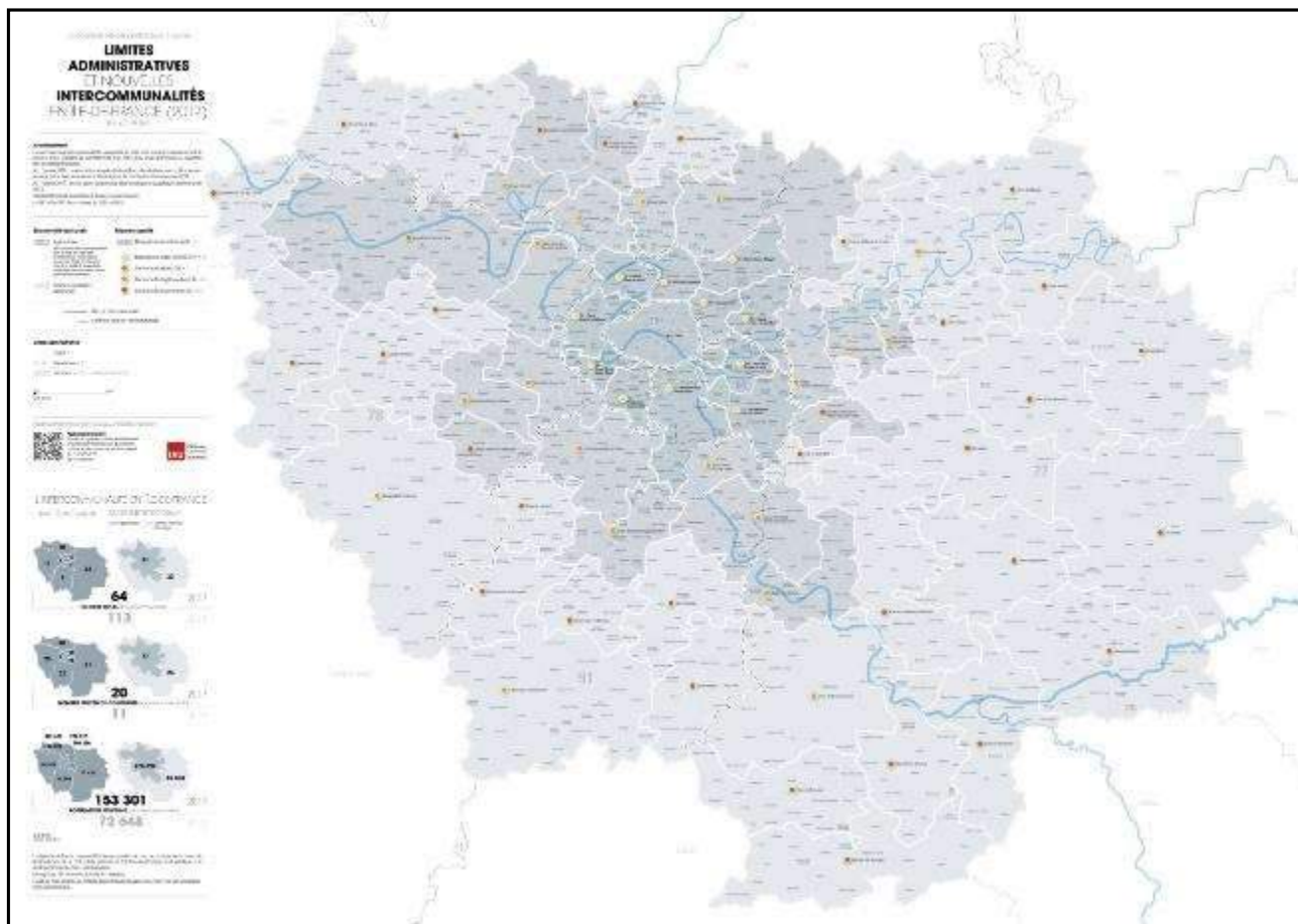
➤ **Pour qui ?** EPCI hors MGP

➤ **Pour quels projets ?**

Aide à l'ingénierie du projet de territoire au pré-opérationnel

➤ **Pour quels montants ?**

1 et 3 € par habitant – Sub. de 75 000 € à 400 000 €



✓ Interlocuteur : Direction de l'action territoriale

➔ **Année 2016 : 4 EPCI accompagnés pour des projets de territoire ou pour l'élaboration de documents de planification (SCOT ou PCAET)**

L'action de la Région : 100 Quartiers innovants et écologiques

→ 5 objectifs :

- Un quartier qui contribue à l'effort régional de logement
- Un quartier vivant, mixant logements emplois et services de proximité, sûr et agréable
- Un quartier exemplaire en matière de transition écologique et énergétique
- Un quartier qui favorise les mobilités durables
- Un quartier pensé dans sa globalité et ancré dans son territoire

→ L'innovation = un objectif transversal

➤ **Pour qui ?** communes et EPCI

➤ **Pour quels projets ?**

Equipements de proximité et espaces publics

➤ **Pour quels montants ?**

- Sub. 30% maxi (limite de 4M€ par quartier)

- Sub. 50% maxi (limite de 1M€ par quartier)

Ex. : Eco-quartier de la Pépinière
(Commune de Villepinte)



- Un projet de quartier (700 logements) conçu à partir de l'existant et qui respecte la spécificité d'une friche boisée (ancienne pépinière) de 15 ha ;
- Réalisation d'une pépinière temporaire avec transplantation des arbres, réemploi du bois dans les espaces publics, ruches, matériaux biosourcés) ;
- Le projet prend appui sur la requalification de la RD 115 (Boulevard Ballanger) et l'arrivée de TZEN 15 (BHNS)
- Coût total du projet : 11,5 M€, fin 2016 à 2021

✓ Interlocuteur : Direction de l'action territoriale

→ Année 2016 : 16 projets lauréats sur 54 dossiers et 1/3 d'opérations liées aux aménagements de parcs, de sentes piétonnes et pistes cyclables, corridors écologiques ...

L'action de la Région : Soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire

- Remettre en valeur un foncier inexploité ou en attente d'aménagement
- Générer de la valeur ajoutée partout, même sur les territoires sans affectation, définitive ou non.

➤ Pour qui ?

Collectivités, aménageurs, associations (œuvrant dans le champs économique)

➤ Pour quels projets ?

Des projets d'investissement participant à l'amorçage ou l'impulsion d'un projet

➤ Pour quels montants ?

50% de participation régionale avec des sub. de 20 000 € à 200 000 €

Ex. : Futur agro-quartier de la Plaine de Montjean
(EPA Orly-Rungis Seine Amont)



- Développer de l'éco-pâturage pour entretenir, sécuriser et valoriser le site
- Travaux : clôture et équipements dédiés au bétail
- Coût : 62 000 euros, pour une durée de 18 mois

✓ Interlocuteur : Direction de l'aménagement (E. Lachaud, elodie.lachaud@iledefrance.fr)

➔ Année 2016 : 9 lauréats sur 28 dossiers présentés dont 1 portant sur la valorisation de la nature en ville et / ou biodiversité (sur 3 dossiers)

L'action de la Région : **Contrat d'Aménagement Régional**

- ➔ Une nouvelle aide aux projets d'aménagement des communes, des intercommunalités et des EPT
- ➔ Un dispositif simplifié, intégrateur des politiques sectorielles régionales, à vocation très opérationnelle
- ➔ Le souhait du nouvel exécutif de territorialiser davantage l'intervention régionale en matière environnementale

➤ **Pour qui ?**

Communes de + 2000 habitants, EPCI et EPT

➤ **Pour quels projets ?**

Tout investissement sur le patrimoine foncier et immobilier du MO en particulier dans le domaine de l'environnement

➤ **Pour quels montants ?**

1M€ communes et 2M€ EPCI avec une sub. supp. de 500 000 € et 1M€ si opérations environnementales.

✓ Interlocuteur : Direction de l'action territoriale

➔ **Mise en place effective du dispositif : 1^{er} janvier 2017**

L'action de la Région : **Milieux aquatiques et humides**

La place de l'eau dans la ville est essentielle : cadre de vie et rafraîchissement de la ville

Contrats trame verte et bleue : favorise la réalisation d'actions et assure leur cohérence

Aides pour :

- ➔ Restauration des milieux aquatiques et humides et des berges
- ➔ Maîtrise préventive des ruissellements par des techniques de désimperméabilisation des sols, de modelage des terrains et de végétalisation
- ➔ Mesures alternatives à l'usage des phytosanitaires

➤ **Pour qui ?**

Collectivités territoriales et leurs groupements, associations comportant des collectivités, bailleurs sociaux, SEM...

➤ **Pour quels projets ?**

Investissement.

➤ **Pour quels montants ?**

Taux de 40% max pour un montant de subvention maximum de 300 000 € ou 400 000 € selon les dispositifs
Financements AESN peuvent compléter.



✓ Interlocuteur : Direction de l'environnement, Service Nature et biodiversité



L'action de la Région : Biodiversité

Stratégie régionale de la biodiversité

Aides pour :

- ➔ Restauration et valorisation des espaces naturels
- ➔ Nature en ville : espaces verts, espaces d'accompagnement des équipements publics, des zones d'activités; emprises et délaissés divers...
Espèces variées en choisissant dans la liste Natureparif,
strates de végétation variées, label « Végétal local »
- ➔ La trame verte, les corridors écologiques , les projets de passage à faune (grande et petite faune).

➤ **Pour qui ?**

Collectivités et associations.

➤ **Pour quels projets ?**

Investissement.

➤ **Pour quels montants ?**

50 % pour les espaces naturels et la nature en ville.

70 % pour les projets s'inscrivant dans la trame verte et les passages à faune.

✓ Interlocuteur : Direction de l'environnement, Service Nature et biodiversité

L'action de la Région : **Plan Vert de l'Île-de-France**

L'objectif du Plan Vert est de réduire la carence en espaces verts ouverts au public qui touche un grand nombre de communes en Île-de-France : carence en m²/habitant et en accessibilité de proximité.

Actions emblématiques sur tout le territoire de l'Île-de-France

- **Appui financier à la création et à la requalification** d'espaces verts ouverts au public : études, terrassements, achats des végétaux et plantation
- **Appui aux projets réduisant l'effet d'îlot de chaleur en ville et favorisant la biodiversité**
- **Aide à la désimperméabilisation** des espaces publics en encourageant les espaces verts de pleine terre et la suppression des revêtements artificiels
- **Accompagnement technique des maîtres d'ouvrage** pour leur apporter les compétences et l'ingénierie nécessaires : ingénierie « Espaces verts et Biodiversité »

Moyens financiers : mobilisation des dispositifs existants et création de dispositifs spécifiques

Création de l'Agence régionale de la biodiversité sur la base de Natureparif